



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par : Jean-Baptiste Frossard

jean-baptiste.frossard@hauts-de-seine.gouv.fr

01.40.97.22.46

Plan de relance

Résumé des mesures

Toute remontée ou question sur les projets relatifs au plan de relance peut être adressée à pref-relance@hauts-de-seine.gouv.fr

Volet écologie

- Rénovation énergétique (6,7 Md€)

Interlocuteurs : DRIHL, pref-relance.

Pour la **rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales**, les projets bénéficieront de l'abondement exceptionnel des crédits DSIL. Les collectivités doivent préparer les projets à soumettre dans la perspective de nouveaux abondements DSIL en 2021. Un appel à projets spécifique pour les bâtiments des collectivités territoriales sera par ailleurs lancé : il importe là aussi que les collectivités préparent des projets qui puissent être lancés très tôt, la temporalité du plan exigeant une consommation totale des crédits d'ici la fin 2023. Les investissements en matière de rénovation des bâtiments des collectivités, de même que l'ensemble des actions en faveur de la transition écologique, font par ailleurs l'objet de dispositifs spécifiques de la Banque des territoires.

Pour la **rénovation énergétique des bâtiments privés**, le dispositif passe par une augmentation substantielle de l'enveloppe de « Ma Prime Renov ». Les collectivités, et en particulier les EPT, sont invités à structurer le réseau de diffusion et d'articulation de cette mesure. Ils peuvent pour s'engager dans cette démarche se rapprocher de la DRIHL, ou de GPSO, déjà très avancé dans la mise en œuvre du dispositif.

Pour la **rénovation énergétique des logements sociaux**, une enquête est actuellement conduite par la DRIHL pour identifier les logements sociaux en besoin de rénovation énergétique ou de réhabilitation lourde. Les collectivités sont invitées à se rapprocher de la DRIHL pour porter à sa connaissance des bâtiments de logements sociaux qui auraient des besoins de cette nature.

- Biodiversité et lutte contre l'artificialisation, économie circulaire et circuits courts, transition agricole, mer (3,2 Md€)

Interlocuteurs : DRIEE, pref-relance.

Le **fonds friches** permettra de financer des établissements publics d'aménagement et des établissements publics fonciers sous la forme de subventions, pour des projets de **réhabilitation des friches** : les projets seront instruits par les préfets, avec l'appui des services déconcentrés (DRIEE). Les collectivités sont invitées à faire remonter toutes les friches urbaines et industrielles, y compris de taille modeste, qui n'auraient pas été identifiées par les services de l'Etat mais pourraient faire l'objet d'un travail de restauration.

Des mesures spécifiques sur les **infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales** seront également conduites : les projets font l'objet d'une identification par les agences de l'eau jusqu'au premier trimestre 2021, pour des passations de marchés en 2021 et 2022. Tous les projets doivent être remontés dans les mois qui viennent.

Concernant **l'économie circulaire et les circuits courts**, un soutien spécifique sera apporté au réemploi et au recyclage, aux centres de tri et à la valorisation des déchets. Cette aide concernera notamment des projets portés par l'ADEME, avec un lancement régulier de projets et un financement au fil de l'eau sur l'ensemble de la période. La priorité ira notamment aux projets de recyclage du plastique, au développement des ressourceries et recycleries, au déploiement du tri sélectif sur la voie publique et à la valorisation des biodéchets (via des aides financières aux collectivités). Les collectivités doivent rapidement monter les projets pour être prêtes à répondre aux AAP.

Concernant **l'alimentation**, des appels à projets seront déposés pour 2021 et 2022. S'agissant des communes des Hauts-de-Seine, il importe de privilégier dans cette perspective la préparation de projets de : passage des cantines scolaires à l'alimentation biologique ; mise en œuvre de projets alimentaires territoriaux ; accompagnement de restaurants écoresponsables ; développement de jardins partagés ; développement de l'accès à l'alimentation locale (paniers frais, restaurants solidaires), en partenariat avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Une aide spécifique sera apportée pour la transition écologique de la restauration collective dans les petites communes.

- Décarbonation de l'industrie (1,2 Md€)

Interlocuteurs : DIRECCTE, pref-relance

Le plan comprend 200 M€ pour la **décarbonation de l'industrie** en 2020 puis 500 M€ par an. Il prévoit un soutien à l'investissement dans la réduction des émissions directes par l'amélioration de l'efficacité énergétique et dans l'adaptation des procédés, et un soutien à la décarbonation de la chaleur. Ce volet est géré par des appels à projets de l'Ademe, qui ont vocation à pouvoir faire l'objet d'ajustements en fonction de la situation territoriale (d'où l'importance de remontées régulières sur les besoins).

<https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200910/indusee2020-162>

<https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200910/indusdecar2020-159>

- Infrastructures et mobilités vertes (8,6 Md€)

Interlocuteurs : DRIEA, pref-relance.

Cet axe doit notamment permettre :

- le développement et la pérennisation des pistes cyclables (notamment dans le cadre du plan vélo)
- le verdissement des ports, par l'intermédiaire de projets portés par VNF
- le soutien aux transports

Pour l'Île-de-France, les projets accélérés le seront dans le cadre du CPER.

- Technologies vertes (8,2 Md€)

Interlocuteurs : DRIEE, pref-relance

Cet axe (**développement d'une filière de l'hydrogène vert, soutien au nucléaire, aéronautique et automobile**) passera notamment par le PIA4 et par les plans sectoriels aux secteurs aéronautique et automobile.

Pour mémoire, les AAP lancés pour les plans sectoriels :

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Plan-Auto-Programme-de-soutien-aux-investissements-de-modernisation-de-la-filiere-automobile-50040>

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Plan-Aero-Programme-de-soutien-aux-investissements-de-modernisation-de-la-filiere-aeronautique-50123>

- Plan climat de BPIFrance et de la Banque des territoires

<https://www.banquedesterritoires.fr/banque-des-territoires-bpifrance-un-plan-climat-commun-pour-accelerer-la-transition-ecologique-et>

Volet compétitivité (34 Md€)

Interlocuteurs : DIRECCTE, pref-relance

Outre 20 Md€ de baisse des impôts de production, l'axe compétitivité repose sur le renforcement des fonds propres des TPE/PME et des ETI, le soutien à la souveraineté technologique, à la relocalisation et à l'investissement industriel dans les territoires, à la mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises, et au soutien à l'export et à la culture.

Au titre des premières mesures du plan, un appel à projets a été lancé pour un **fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires** (150 M€ d'ici fin 2020), pour soutenir des projets industriels susceptibles de démarrer rapidement. L'instruction est conduite par les directions régionales de BpiFrance, après une remontée des projets par les départements.

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Plan-de-relance-soutien-a-l-investissement-dans-des-secteurs-strategiques-pour-la-resilience-de-notre-economie-50450>

Plusieurs appels à projets ont par ailleurs été publiés pour **la souveraineté économique et la relocalisation**. Un appel à projets « Résilience » est publié sur le site de la DGE pour des thématiques sectorielles (santé, agro-alimentaire, électronique, intrants de l'industrie), et un appel à projets concernant les plateformes industrielles de la 5G a été lancé début septembre. Un appel à projets de 100 M€ a enfin été publié pour le renforcement de la souveraineté industrielle.

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Plan-de-relance-soutien-a-l-investissement-dans-des-secteurs-strategiques-pour-la-resilience-de-notre-economie-50450>

Un **soutien spécifique à l'industrie du futur** (40 M€) sera par ailleurs prévu pour les PME et les ETI, sous la forme d'une aide de guichet gérée par l'ASP.

S'agissant de la **numérisation**, des aides seront prévues pour les TPE/PME et les ETI, notamment via l'initiative nationale France Num, ainsi que pour les collectivités territoriales (cadrage du dispositif à venir). Les collectivités sont très vivement encouragées à identifier rapidement leurs besoins en numérisation (notamment en termes de travail à distance, systèmes de visioconférences etc.), et à faire remonter les besoins des entreprises de leurs territoires qui auraient besoin d'un accompagnement à la numérisation.

Volet cohésion (36 Md€)

- **Plan Jeunes (6,8 Md€)**

Interlocuteurs : DIRECCTE, pref-relance

Le **plan jeunes** prévoit une augmentation des enveloppes et des objectifs pour l'ensemble des dispositifs d'emplois aidés, d'accompagnement à l'emploi et à l'insertion (aides exceptionnelles au recrutement d'apprentis et de contrats de professionnalisation, service civique, emplois FONJEP, PRIC, programmes de formation des décrocheurs, formations dans les métiers du soin, du numérique et du sport, Parcours Emploi Compétences, Contrat Initiative Emploi, emplois francs, Garantie Jeunes, PACEA, augmentation de la part des jeunes dans les SIAE, augmentation des parcours d'insertion dans le cadre du PRIJ°.

S'agissant du plan jeune et de l'emploi, **les Hauts-de-Seine ont notamment défini les objectifs territoriaux** suivants sur le plan sectoriel : développement du numérique sur le territoire du GPSO, du soin et du service à la personne pour VS GP, de l'économie circulaire, du nettoyage et de l'industrie pour BNDS, et de la communication, du commerce de détail et de la restauration pour POLD. L'ensemble du département sera par ailleurs couvert par un soutien aux métiers du sport.

Dans ce cadre, les collectivités sont appelées :

- à mobiliser fortement l'ensemble des acteurs dans le cadre de l'animation des bassins d'emploi et des comités stratégiques pour l'emploi qui se réuniront à échéance mensuelle à la préfecture
- à participer à l'identification et à l'accompagnement des jeunes sans solution (décrocheurs, jeunes sans solution universitaire, NEET)
- à s'engager dans le développement des emplois aidés dans le secteur non marchand, sous-utilisés dans le département.
-

- **Cohésion territoriale (9,5 Md€)**

Interlocuteurs : pref-relance

Les mesures de cohésion territoriale passeront notamment par les **abondements exceptionnels des crédits DSIL**. Les collectivités sont appelées à préparer leurs projets pour pouvoir répondre rapidement dans la perspective de nouveaux appels à projets qui seront lancés en 2021.

Les mesures de cohésion passeront de façon plus globale par des **dispositifs de contractualisation** dont le cadrage interviendra au cours du mois d'octobre, et dont les discussions seront conduites parallèlement aux négociations du CPER.

- Plan d'investissement en santé (6 Md€)

Interlocuteurs : ARS, pref-relance

Les mesures du Ségur de la santé comprennent la transformation, la rénovation, l'équipement et le rattrapage numérique dans les établissements médico-sociaux (2,1 Md€), l'investissement en santé dans les territoires (2,5 Md€) et le rattrapage du retard dans l'interopérabilité et la modernisation des outils numériques en santé (1,4 Md€).

Les collectivités peuvent faire remonter leurs points de vigilance en termes d'état des centres médicaux et médico-sociaux, en particulier des EHPAD qui pourraient être éligibles à des crédits de modernisation et de réhabilitation. La réhabilitation des centres de santé doit quant à elle être prévue de façon prioritaire dans le cadre des crédits DSIL.

- Soutien aux personnes précaires (1 Md€)

Interlocuteurs : DRIHL, pref-relance

Le soutien aux personnes précaires passe par les **enveloppes du plan pauvreté**.

Une aide spécifique est par ailleurs prévue pour **la réhabilitation et la rénovation des centres d'hébergement**, gérée par les services de la DRIHL

Le volet cohésion comprend en outre un axe recherche et un axe formation, qui seront gérés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par les OPCO.